



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5331

Rénovation des terrains de football en gazon synthétique. Opérations n° 07034004 au Stade des Channées, 70 rue Félix Brun à Lyon 7e et n° 99044007 au Stade Xavier Guillemet, 2 avenue Pierre de Coubertin à Villeurbanne - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5331 - RENOVATION DES TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE. OPERATIONS N° 07034004 AU STADE DES CHANNEES, 70 RUE FELIX BRUN A LYON 7E ET N° 99044007 AU STADE XAVIER GUILLEMET, 2 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN A VILLEURBANNE - LANCEMENT DES OPERATIONS ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" - PROGRAMME 20004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation et création de terrains multisports extérieurs ».

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », n° 2015-1, programme 20004.

A la suite des opérations réalisées en 2015, 2016, 2018 et 2019 (rénovation des stades Coupet, Bavozet, Anderson, Ebrard, Quinet, Juninho), il convient de lancer pour cet été 2020, deux opérations de rénovation de revêtements des terrains de football du stade des Channées et du stade Xavier Guillemet.

Le premier projet concerne le **stade des Channées**, 70 Rue Félix Brun à Lyon 7^{ème}. Le stade des Channées comporte un terrain de football en gazon synthétique de tracé 100mx60m, une piste droite, un terrain de basketball, un petit bâtiment de vestiaires et un club house préfabriqué.

L'usure du revêtement est désormais sensible. La surface nécessite une réfection pour assurer la sécurité des utilisateurs et permettre le bon déroulement des activités sportives, notamment satisfaire aux conditions de pratique des nombreuses équipes de l'association sportive FC Gerland.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose et l'évacuation du gazon synthétique et de la sous couche existants ;
- l'aménagement d'un nouveau gazon synthétique avec remplissage en matériau naturel ;
- le traçage d'un terrain de football à 11 aux dimensions de 100mx60m et le traçage de deux terrains de football à 8 transversaux ;
- la rénovation des équipements sportifs (buts) et un complément de pare-ballons.

Ce type de revêtement pourrait générer des sujétions de maintenance spécifiques. Aussi, la consultation comprendra la première année d'entretien conforme pour assurer la

garantie du produit. Le coût de cette première année de maintenance est inclus dans l'opération.

Le second projet concerne le **stade Xavier Guillemet**, 2 Avenue Pierre de Coubertin à Villeurbanne. Le stade Xavier Guillemet comporte un terrain de football en gazon synthétique de tracé 100mx60m, un bâtiment de vestiaires et un club house préfabriqués.

L'usure du revêtement est désormais sensible. La surface nécessite une réfection pour assurer la sécurité des utilisateurs et permettre le bon déroulement des activités sportives, notamment satisfaisante aux conditions de pratique des nombreuses équipes de l'association sportive Eveil de Lyon.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose et l'évacuation du gazon synthétique et de la sous couche existants ;
- l'aménagement d'un nouveau gazon synthétique avec remplissage alternatif au SBR noir ;
- le traçage d'un terrain de football à 11 aux dimensions de 100mx60m et le traçage de deux terrains de football à 8 transversaux ;
- la rénovation des équipements sportifs (buts).

Les marchés de travaux, de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, de contrôleur technique, et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du code des marchés publics.

La Maitrise d'œuvre est confiée à la Direction des sports.

Le montant global de ces deux opérations :

- l'opération n° 07034004 Stade des Channées « Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique » est estimée à 525 000 €TTC ;
- l'opération n° 99044007 Stade Xavier Guillemet « Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Xavier Guillemet » est estimée à 525 000 €TTC ;
- elles seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20004.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations suivantes est approuvé :

- Opération n° 07034004 Stade des Channées « Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique » ;
- Opération n° 99044007 Stade Xavier Guillemet « Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique ».

Ces opérations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1- Programme 20004.

- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20004, AP 2015-1 et seront imputées sur les chapitres comptables 20, 21 et 23, fonction 412, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :
 - Opération n° 07034004 :
 - o 2019 : 2500 €;
 - o 2020 : 522 500 €
 - Opération n° 99044007 :
 - o 2019 : 2500 €;
 - o 2020 : 522 500 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT